

Constantin Associés

SOCIÉTÉ ANONYME DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

26, RUE DE MARIGNAN - 75008 PARIS

351 185 889

45

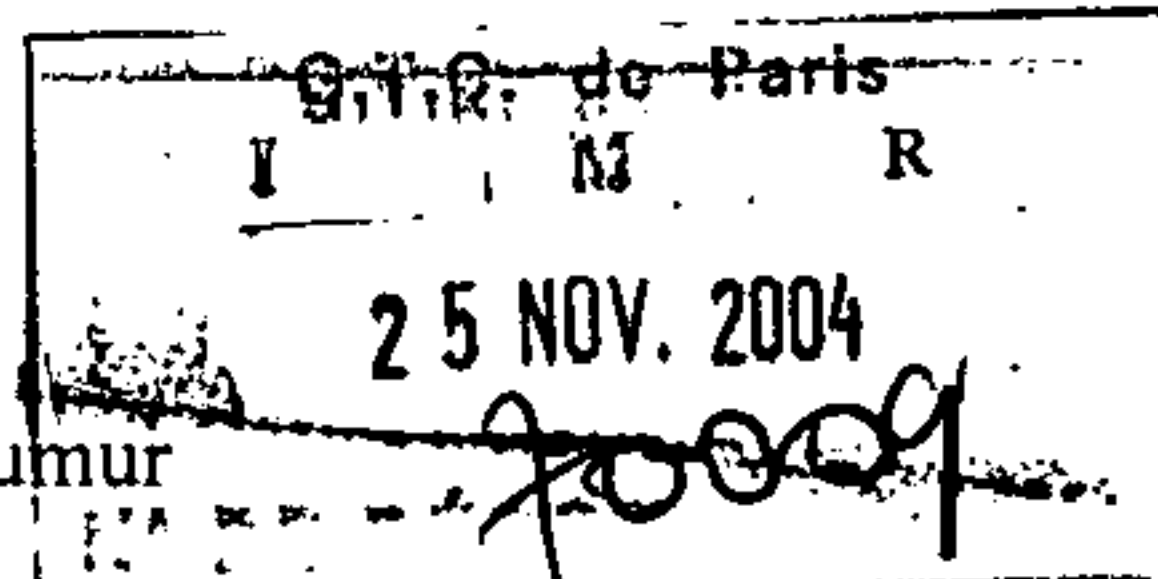
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004

GEMIPAR

92, rue Réaumur

75002 - PARIS



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEMIPAR et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

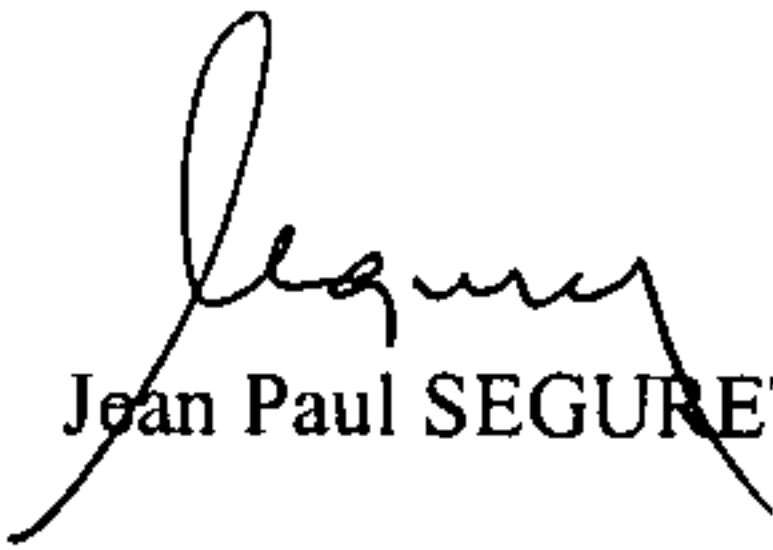
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 16 novembre 2004

Le Commissaire aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES


Jean Paul SEGURET